

L'édito de...

BÉNÉDICTE COUFFIGNAL, Directrice de Record

(Réseau coopératif sur l'économie circulaire, les déchets et les sols pollués)



© B. Couffignal

Le secteur de la gestion des déchets fait l'objet depuis plusieurs décennies d'un suivi très attentif sur le plan de la prévention des risques professionnels. En effet, certaines activités comme la collecte peuvent présenter, encore aujourd'hui, et malgré de réels efforts des parties prenantes, un risque élevé pour les personnels impliqués. C'est d'ailleurs ce que présente l'étude de cas décrite dans le dossier de ce numéro, qui est consacré à la prévention des risques dans les filières chargées des déchets, et où il est rappelé que pour les agents de collecte, l'indice de fréquence reste très élevé

(66,5 accidents par an pour mille salariés). Toutefois, ce secteur a su considérablement évoluer ces dernières années, consolidant par tous les moyens l'identification des points préoccupants et la mise en œuvre de modalités adéquates, aidé en cela par des experts – et notamment le Réseau Assurance maladie – Risques professionnels (dont l'INRS), qui ont permis d'apporter, face aux nombreuses questions posées, du dialogue, des conseils et des propositions d'aménagement.

« Déchets : de nouveaux enjeux de prévention des risques professionnels »

Mais ce secteur d'activité, loin d'être entré dans une phase de stabilité, va devoir à nouveau se renouveler. En effet, la prise en compte, dorénavant massive et inévitable des enjeux environnementaux, va modifier nos attentes sociétales en termes de gestion

des déchets. Le passage d'une économie linéaire (je crée, j'utilise, je jette) à une économie circulaire est en route. Et comme lors de chaque évolution forte d'un secteur, de nouveaux enjeux en termes de risques professionnels vont apparaître. De nouveaux objectifs de recyclage et de valorisation des déchets sont fixés, aux niveaux français et européen, et des filières vont devoir se créer, ou *a minima* s'adapter, pour atteindre ces objectifs. Prenons l'exemple des biodéchets : la généralisation d'un tri à la source, ainsi que d'une solution de valorisation de ce nouveau gisement d'ici 2025, est actée.

Il va donc falloir s'assurer que les risques liés aux agents biologiques (risques déjà présents dans le secteur, mais sans doute moins massivement) seront correctement gérés tout au long de la chaîne.

Ces objectifs politiques à date donnent l'opportunité d'anticiper la prise en compte des « nouveaux » risques professionnels associés.

En effet, les parties prenantes peuvent ainsi travailler en collaboration afin de « préparer » certaines filières. En lisant l'article sur la gestion des déchets électriques et électroniques et notamment l'arrivée en fin de vie des écrans plats en remplacement des écrans à tubes cathodiques, on constate que cette anticipation peut porter ses fruits, et ainsi préparer les conditions d'une bonne prise en charge lors du recyclage. Faisons en sorte que ce type de démarche se reproduise pour d'autres gisements de déchets à venir.